

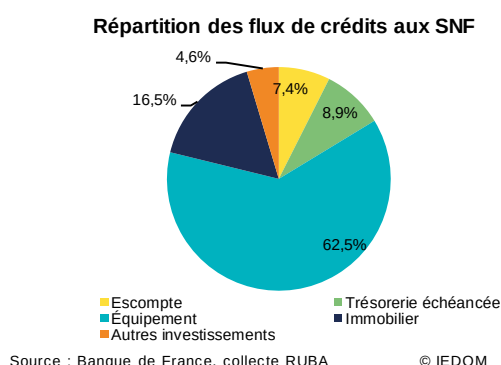
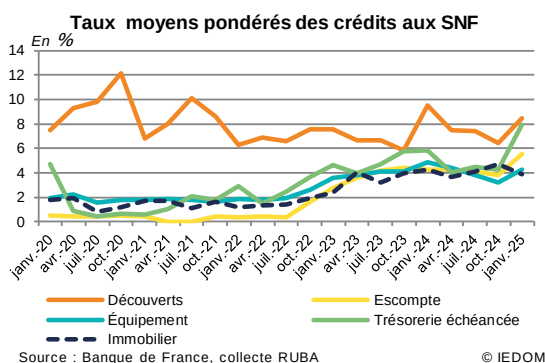
CONJONCTURE FINANCIERE

Taux des crédits aux entreprises en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy 1^{er} trimestre 2025

UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE DES TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

- Le **taux moyen des crédits à l'équipement** augmente de 109 points de base (pdb) entre octobre 2024 et janvier 2025, pour atteindre 4,28 % (-56 pdb sur un an). Il devient supérieur à celui de la France entière (3,73 %). La durée moyenne des prêts à l'équipement atteint 11 ans, pour un montant moyen d'emprunt de 206 700 euros.
- Le **taux moyen des découverts** augmente de 202 pdb sur le trimestre (-108 pdb sur un an). À 8,46 %, il est bien supérieur au taux moyen national (4,45 %), ainsi qu'aux taux dans les autres DROM. Le montant moyen est de 9 190 €.

Caractéristiques des crédits aux entreprises en Guadeloupe et dans les Iles du Nord¹



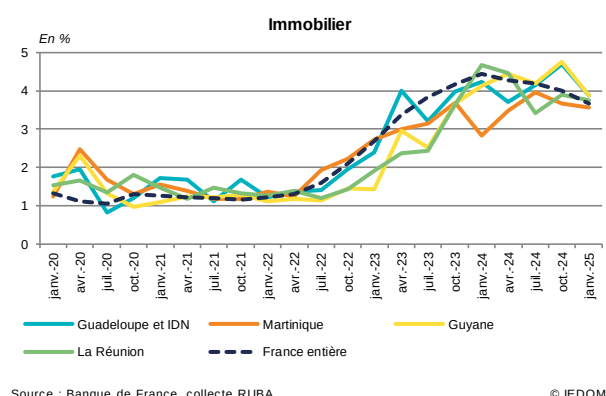
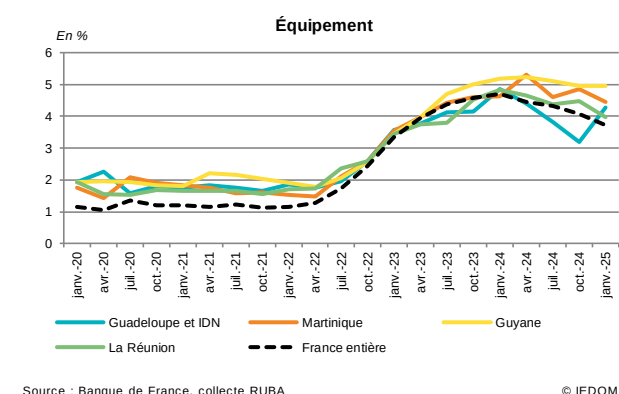
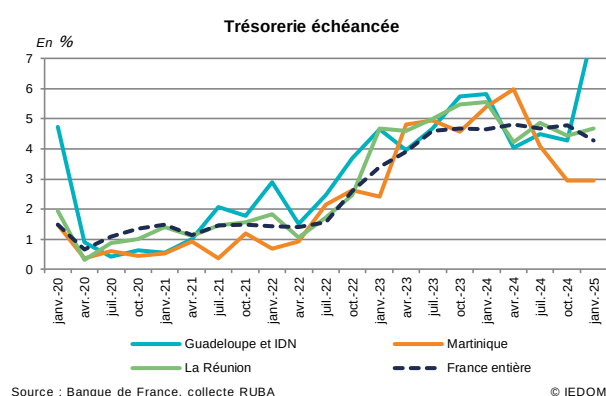
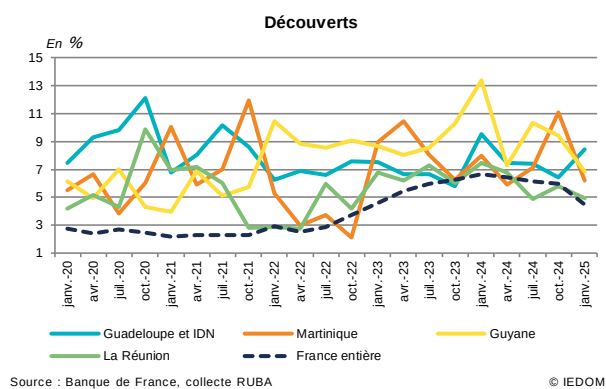
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) en janvier 2025		Taux moyen pondéré (en %) en octobre 2024		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe et Iles du Nord	France entière	Guadeloupe et Iles du Nord	France entière	Guadeloupe et Iles du Nord	France entière	Guadeloupe et Iles du Nord	France entière	Guadeloupe et Iles du Nord	France entière
Découverts	8,46	4,45	6,44	5,94	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	7,96*	4,29	4,28	4,79	29	25	100	20	7,95	4,03
Équipement	4,28	3,73	3,19	4,06	131	110	100	82	4,90	3,66
Immobilier	3,87*	3,67	4,7*	4,01	78	196	100	91	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Sources: Iedom, Banque de France, collecte RUBA

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée, sont basés sur un faible nombre d'observations. Les taux de crédit de trésorerie échancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès de dix établissements et sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe et dans les Iles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) ; elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, ainsi que les durées moyennes de financement, sont calculés en pondérant par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent les découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'iedom sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : F. Groh ■ Responsable de la rédaction : D. Gordon

Rédaction : S. Berosé ■ Éditeur: IEDOM